

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Nombre de Membres

En exercice : 21

Présents au Conseil : 18

Ayant pris part au vote : 20

Ayant donné procuration : 2

Date de la convocation

01/12/2025

Séance du 6 décembre 2025*L'an deux mille vingt-cinq et le six décembre à dix heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.*
*Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Christophe Michel à Guillaume Bouhin.**Absente : Aline Louvrier**Secrétaire de séance : Aline Carrière.**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2025-12-084****OBJET : Plan de financement Chemin de l'Allier**

Le Maire et les conseillers municipaux actent la réalisation des travaux de réfection du chemin de l'Allier.

A cette fin, il est décidé d'établir un plan de financement détaillé et d'habiliter le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération y compris le devis des travaux avec l'entreprise Roger Martin. Cette dernière s'engage à valoriser les matériaux extraits au sein de la Zone d'Activités Economiques, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte environnementale desdits travaux.

	Montant HT	Répartition %
Travaux	14 530.13€	100%
Subvention Département P@C25	4 359.04€	30%
Autofinancement	10 171.09€	70%

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident le devis présenté par l'entreprise Roger Martin ;
- Valident le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20251206-2025_12_084-DE

Berger
Levrault

